RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Arrêté du 2 juillet 1985
approuvant l'inscription à l'inventaire
du bâtiment no 310
parcelle no 7146
sis sur la commune de Bernex

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique et typologique, du bâtiment no 310, sis sur la parcelle no 7146, feuille no 27, du cadastre de la commune de Bernex, inscrit au registre foncier au nom de Madame Françoise PEYSSON ;

attendu que cette construction, portant la date de 1777, est typique de l'architecture rurale genevoise traditionnelle et présente un aspect largement intact ;

vu son appartenance à un mas ancien de valeur, très caractéristique ;

attendu que le propriétaire a été invité à communiquer ses observations éventuelles le 15 juin 1983 ;

vu les observations recueillies le 11 juillet 1983 ;

vu la prise de position du service des monuments et des sites à l'égard des observations recueillies, du 2 août 1983 ;

vu le préavis de la commune du 23 mai 1985 ;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 3 juin 1985 ;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9 ; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

A R R E T E :

Article 1

Le bâtiment no 310, au sens des considérants, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

le Conseiller d'Etat chargé du
département des travaux publics:

Christian GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément au code de procédure administrative, dans les trente jours.

7.392

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

CADASTRE

Extrait du plan cadastral 27

Reproduction interdite. Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale

Commune de BERNEX

Echelle **1:500**

Projet de division

